

4 Décembre 1891

Province de Québec
Municipalité de la ville de Beauport
A une session générale du conseil
municipal de la ville de Beauport tenue
au palais de justice devant le
huitième quart onze cent quatre-vingt
neuf & de ce jour après un long dé-
bat le conseil a adopté les résolutions
suivantes par le procureur Henri Bouchard
présent Joseph Auguste Bouchard, Louis
Edouard Bernard, Louis Théodore Leduc
& Charles Henri de Beaulieu conseillers -
formant un quorum au conseil au
la présidence de leur le procureur Henri
Bouchard
Par le conseil adopté par leur Bouchard
présent:

Que par le procureur Henri Bouchard
avec le conseil de la ville de Beauport
le secrétaire des affaires civiles et
autres les fonds de la ville de Beauport
sont confiés par le conseil municipal de Beauport
à qui est élu & qui le conseil municipal
pour compléter le mandat. Adopté
Le conseil de leur Henri Bouchard
présent par leur Charles Henri de Beaulieu
conseiller

Le conseil de leur Henri Bouchard
présent par leur Charles Henri de Beaulieu
conseiller

Le conseil de leur Henri Bouchard
présent par leur Charles Henri de Beaulieu
conseiller

x Joseph Leduc
Secrétaire

Marché pour l'entre la forêt.

Adopté

Par le conseil municipal de Beauport
au Palais de Justice devant le
huitième quart onze cent quatre-vingt
neuf & de ce jour après un long dé-
bat le conseil a adopté les résolutions
suivantes par le procureur Henri Bouchard
présent:

Que par le conseil municipal de Beauport
le conseil de la ville de Beauport
sont confiés par le conseil municipal de Beauport
à qui est élu & qui le conseil municipal
pour compléter le mandat. Adopté
Le conseil de leur Henri Bouchard
présent par leur Charles Henri de Beaulieu
conseiller

Le conseil

Procureur

4 Janvier 1892

Province de Québec
Municipalité de la ville de Beauport
A une session générale du conseil municipal
de la ville de Beauport tenue au
palais de justice devant le huitième
quart onze cent quatre-vingt
neuf & de ce jour après un long dé-
bat le conseil a adopté les résolutions
suivantes par le procureur Henri Bouchard
présent Joseph Auguste Bouchard, Louis
Edouard Bernard, Louis Théodore Leduc
& Charles Henri de Beaulieu conseillers
formant un quorum au conseil
au la présidence de leur le procureur
Henri Bouchard
Par le conseil adopté par leur Bouchard
présent:

Le conseil de leur Henri Bouchard
présent par leur Charles Henri de Beaulieu
conseiller

Les comptes suivants sont les départs & acceptés par nous;

Chambre de la Cour	a	\$34.77
H. Laurent		1.50
do do		11.50
do do		14.50
G. Leard		1.00
Signé Drouin		2.25

Le compte de la cas d'acquies pour \$33.53 est fait et déposé dans un coffre.

Le compte de H. Leard pour \$33.53 est payable par nous le samedi prochain (1877)

La requête de la Chambre de Commerce pour la permission de l'Assemblée Provisoire le 15 avril prochain est lue & déposée avec le rapport au Bureau de la nuit avec prière de se tenir le jour suivant à ce conseil municipal.

La requête de J. D. Boisvert demandant qu'il soit tenu le 21 & 22 février soit mis en vote pour la permission de la Commission de la place de celui de St. John Breck est lue & déposée acceptée.

La requête de David Levesque demandant de voir pendant des amendements au règlement des gardes est lue & déposée par Bernard Lacombe avec le rapport qu'il a fait la prochaine session au conseil d'administration en règlement pour mener de ce règlement succédant la nuit des gardes.

La requête de la Ville de Montréal et par St. Hyacinthe, Parthenay & Laval sont lues & déposées sans impression les deux premiers de l'Assemblée de par

les 4 pages

par nous, et accordé par les Bernard pour le règlement pour faire & déterminer le poids & la qualité des pain & de la farine offerte par nous les laitières de la Commission de la ville de St. Jean-sur-Rivelle

1^o Les tout Boulanger sur cette personne qui vendra ou offrira en vente des pains dans les limites de cette Commune, police devra avoir en sa possession des balances & des poids vérifiés & estampés devant la loi & devra peser à chaque pain quel qu'il en sera requis le pain quel en quelle vendra ou offrira des pains.

2^o Les tout pain qui sera vendu ou offert en vente par tout Boulanger sur cette personne dans les limites de cette Commune, police de la section de la ville de St. Jean-sur-Rivelle devra avoir en sa possession des balances & des poids vérifiés & estampés devant la loi & devra peser à chaque pain quel qu'il en sera requis le pain quel en quelle vendra ou offrira des pains.

3^o Les tout pain qui sera vendu ou offert en vente par tout boulanger, boulangerie ou section de la ville de St. Jean-sur-Rivelle devra avoir en sa possession des balances & des poids vérifiés & estampés devant la loi & devra peser à chaque pain quel qu'il en sera requis le pain quel en quelle vendra ou offrira des pains.

4^o Les tout Boulanger sur cette personne pendant un après le pain en vente par nous, par de balances & poids vérifiés & estampés devant la loi & devra peser à chaque pain quel qu'il en sera requis le pain quel en quelle vendra ou offrira des pains.

Reg. de la Cour
No 53

pour tout pain, baryes requis ou qu'on
 fera l'entree de la barye ou masson ou
 barye ou sera vendue ou offert au pain
 le pain & ainsi que pour toute autre
 transaction ou present ou present ou a
 son entree (sans & excepte celles man-
 tenues dans la barye ou section) ou au
 sa ou parait de ^{piantes}
 l'entree pour barye ou present.

5^e sans reglement d'entree ou sans par
 le present reglement d'entree.

En l'entree ou il est reglement d'entree &
 obtenu par reglement de l'entree ou
 l'entree ou.

Reglement de 1853

Reglement de 1853

pour pain & baryes le pain & la qualite
 du pain ou du ou offert ou sans barye
 barye de la commune de la ville de
 Bremonville.

Il est propose:

par Bernard second pour son Bernard
 propose:

que le barye & le barye ou barye -
 barye ou barye & barye ou barye
 la barye ou barye ou barye ou barye
 barye.

par Bernard second pour son Bernard
 propose:

que le barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye ou barye ou barye -
 barye ou barye.

Bernard second

Bernard

18 Janvier 1892

Province de Luchon

Commune de la ville de Bremonville

à l'entree d'entree ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

ville de barye ou barye ou barye ou barye
 barye ou barye de la ville de Bremonville

3 Janvier 1792

Province de Québec

Assemblée Générale de la ville de Brémontval

Nous Messieurs Généraux des Comités
 Brémontval de la ville de Brémontval
 ville tenue sur le palais de justice de
 ce diocèse le trentième jour du mois de
 Janvier l'an quatre vingt quatre à la
 quelle étaient présents Messieurs
 le baron Joseph Louis Bernard, Procureur
 Général, Messieurs Jean Brossard, Pierre
 Pascal Joseph Bézard, Pierre Bézard, Jean
 Baptiste Bernard & Joseph Bézard, Juges
 Conseillers formant une quarantaine
 Conseil dans la présidence de son
 Excellence.

Les Procès de la dernière séance
 générale & de la séance spéciale ont
 été adoptés.

Sur quoi qu'on nous a vu de motion
 par la prochaine séance de ce
 Conseil et proposer un règlement pour
 gouverner le règlement de la ville de
 Brémontval de la ville de Brémontval
 par la prochaine séance de ce Conseil
 se fera le lendemain de la séance.

Sur la 8^e clause de ce règlement de la
 dernière séance de la ville de Brémontval.

Tout ce qui peut être fait de la part
 de la ville.

Sur la lettre des Comités de la ville de
 Brémontval de la ville de Brémontval
 relative au règlement de la ville de Brémontval
 et le conseil de la ville de Brémontval

J. B. Bernard
 Procureur

Le Procureur

6 Avril 1792

Province de Québec

Assemblée Générale de la ville de Brémontval

à la séance générale de ce Conseil
 Brémontval de la ville de Brémontval
 tenue sur le palais de justice de ce diocèse le
 sixième jour du mois d'Avril l'an quatre
 vingt quatre à la quelle étaient présents
 Messieurs le baron Joseph Louis Bernard, Procureur
 Général, Messieurs Jean Brossard, Pierre
 Pascal Joseph Bézard, Pierre Bézard, Jean
 Baptiste Bernard & Joseph Bézard, Juges
 Conseillers formant une quarantaine
 Conseil dans la présidence de son
 Excellence.

Les Procès de la dernière séance ont
 été adoptés.

Sur quoi qu'on nous a vu de motion
 par la prochaine séance de ce
 Conseil et proposer un règlement pour
 gouverner le règlement de la ville de
 Brémontval de la ville de Brémontval

par la prochaine séance de ce Conseil
 se fera le lendemain de la séance.

Sur la 8^e clause de ce règlement de la
 dernière séance de la ville de Brémontval.

Tout ce qui peut être fait de la part
 de la ville.

Sur la lettre des Comités de la ville de
 Brémontval de la ville de Brémontval

relative au règlement de la ville de Brémontval
 et le conseil de la ville de Brémontval

J. B. Bernard
 Procureur

Le Procureur

Sur le rapport de la dernière séance
 accepté

la prochaine session.

Il actuellement étant sous avec
cote, sur cote:

Pour	Contre
Banquet	Voceal
Epistol	Humming
Elter	
Wallas	

Humming est répartie par une cote
de quatre contre, deux & la motion
principale est pendue sur la même
raison.

La cote de la jangose de la cote
est une & l'apaisé
par Banquet accordé par son élite
propre.

Quand comme les conquisants priants
sont allés à la jangose de la cote de
deux cotes, celle pour l'ordre des con-
quisants. Cette allocation étant donnée
sur l'attente qu'ils deviendront priants de
la cote, signés pour faire plus de
tant que possible durant les
helle sessions. Cette allocation étant
pour l'année dernière seulement.
La motion étant sous sous cote
sur cote:

Pour	Contre
Banquet	Voceal
Elter	
Wallas	
Bernard	
Humming	

La motion est répartie par une
cote de cinq contre sous
des cotes de J. J. Dubois & C. A. Dubois

pour l'attention sur le fait de l'ancien
sous le Scott Act about l'ancien de
par Banquet accordé par son élite pour
l'année est accordé à l'ancien cote
sous l'attente, d'une élite de l'ancien
sous l'acte de l'ancien 1777 (Scott Act)
pour l'attention sur le fait de l'ancien
la motion étant sous sous cote
sur cote:

Pour	Contre
Banquet	Humming
Voceal	Wallas
Bernard	Elter
Humming	

La motion est répartie par la cote
propre accordé de par le priant.

La Requête de G. J. Bernard Humming
le travail pour dans les sessions la
corporation des priants devant ser-
vir pour le téléphone & l'occupation
dans sur la bibliothèque de téléphone est
une élite.

Par Banquet accordé par son élite
propre.

La cote de la requête est accordé
avec les mod. priants sous cote
avoir: une cote de l'ancien
que pour le temps pendant lequel la cote
de téléphone sera en opération
régulière nous pour pour un temps
sont cotes de l'ancien que l'élite de l'ancien
tenus en opération pour l'attention sur la
cote de téléphone & que dans le cas
quel priants une cote de l'ancien & un
cote de l'ancien sur l'ancien sur
à l'attention de la priants les cotes de l'ancien

Comptes de
l'ancien de
l'ancien pour
téléphone

recevant la propriété du conseil
Adopté
 Le lettre de change Protonzoll Roman
 tant que les 200 oranges de ce pays
 passeront certain produit de dit projet
 sur les taxes est lire & depuis & repaire
 le rapport de lecole se sera 12.60
 sans compter 2000 est led depuis &
 receipts

Les comptes en avant sont les types
 & receipts en vu
 D'après le total 8.10
 Mademoiselle Hardin 3.50
 Le Regardant 5.65
 Je compte sur elle pour autant
 Mademoiselle .. 50
 Sur Bernard secouru par son maître
 Messire

Tous les livres concrets sont
 comparés les dérivés sociaux
 finances
 Bernard
 Henssing
 Lellie

Chemins
 Bernard
 Henssing
 Lellie
 Messire
 Henssing
 Kestler
 Bernard
 Henssing
 Lellie
 Messire
 Henssing
 Lellie
 Messire

Chilbert
 Le conseil de gestion
 Messire

4 Mars 1792

Provinces de Luchse
 Municipalité de la ville de Drumburgdelle
 et leur section générale des comptes Messire
 de la ville de Drumburgdelle sous
 Charles Palais de justice Messire de la justice
 pour de Paris sur lequel sont établis
 deux plaques blancs sont présents par
 sous le brave Joseph Louis Brouard -
 Messieurs Messire Jean Henssing Mes-
 sire Pascal Joseph Henssing Brouard
 & Louis Joseph Bernard Brouard -
 prenant leur quorum par conseil
 sous la présidence de Charles Palais
 des procès de la dernière séance
 contestés & Advertis

Provisionnel Joseph Lellie Geyse est
 present comme Lellie de la section
 Messire sur son placement de ses tan-
 tiers de 2000 pour la somme
 de quelle preuve avec hypothèque sur
 sa propriété existant la provision-
 nement de tout intérêt Lellie Geyse

Sur lequel est secouru par
 Henssing Messire
 Le sur le Bernard de la justice a
 accepté tel est commencement après
 quel sera constaté que la dite pro-
 priede est claire
 le constaté de par le / Henssing pour
 400 et les autres
 par le brave Louis Brouard & la somme
 de contenu sous la présidence de
 Messire Louis Brouard
 Le compte de son Messire pour 885 et est
 le même

23

Secrétaire par le 31 décembre 1771
que le secrétaire des finances n'est pas en dette
l'annuelle de la corporation & telle date que la
reçûte de la finance pour l'année 1771
se trouve en l'état pour son paiement
le 31 décembre 1771 est accordé.

Et sur ce qu'il est par le même jour 1771
& qu'il est par le même jour 1771
la résolution du conseil approuvée par son
seigneur pour remplacer les finances
qu'il est par le même jour 1771 est accordé &
son paiement sera plénièrement déchargé, & que
l'apothécaire par lui-même soit payé
& déchargé.

Plasti
Régard par son Bernard de la Courte par
leur bonne grâces

que le lauréat de la secrétaire des finances
doivent être déchargés de leur paiement pour son
de cette corporation de son billet prouvé
son en l'état de son billet pour
le paiement de cette corporation de la Courte
le 31 décembre 1771 par les quatre années qu'il
a été en l'état.

Plasti
par son Regard par son accordé par
son billet.

que le règlement de 1749 concernant les
licences est amendé en 1750 par le
après la clause 12 les mots suivants:
Nul ne peut percevoir de la Courte sans
la telle telle & y en a-t-il de la Courte
& de la Courte les années de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte

solé par
par
par
par
par

la section est remplie par son vote de
cinq cents six.

Et par conséquent il est réglé que la section
est par règlement de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte

Reglement de 1749

Reglement de 1749

Pour amendé le règlement de 1749

Et sur ce qu'il est par le même jour 1771

par son billet de la Courte de la Courte de la Courte
à la prochaine session il y aura de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte

les comptes suivants sont les suivants &
accusés par son

W. Laurent 27.50

L. R. Regard 22.50

de la Courte de la Courte 25.00

Et le conseil de la Courte de la Courte

1^{er} Juin 1772

Procès de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte

à une session générale de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte

de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte

de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte

de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte
de la Courte de la Courte de la Courte de la Courte

par Hominique decaudé par les
Bonapartes présents:

Sur ce conseil Rogerme à l'issue
de la quelle Campout à l'eff. de
du coin

Adopté
Et le conseil sejourne.

4 Juin 1792

Procès de l'Assemblée

Assemblée de la ville de Bremonville

à son occasion générale sur son état

commence par de la ville de Bremonville

ville de Bremonville sur le plan de justice par

l'ordre de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

est pas dans l'hypothèque mais attend

que la valeur de la propriété dans la

ville de Bremonville dans le rang de

la répartition de la ville de Bremonville

différent par la ville de Bremonville

et accepta une somme de l'hypothèque

qui est dans l'hypothèque sur la

ville de Bremonville la somme de

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

deux de la première pour le premier

26 Janv 1792

Acte de concession par le conseil municipal de la ville de Brémur
à la ville de Brémur

Le conseil municipal de la ville de Brémur a vu et a approuvé le projet de concession par le conseil municipal de la ville de Brémur à la ville de Brémur de la partie de la commune de Brémur pour la partie de la commune de Brémur qui est située au nord de la ville de Brémur et qui est comprise entre la rue de la République et la rue de la Liberté. Le conseil municipal de la ville de Brémur a vu et a approuvé le projet de concession par le conseil municipal de la ville de Brémur à la ville de Brémur de la partie de la commune de Brémur qui est située au sud de la ville de Brémur et qui est comprise entre la rue de la République et la rue de la Liberté. Le conseil municipal de la ville de Brémur a vu et a approuvé le projet de concession par le conseil municipal de la ville de Brémur à la ville de Brémur de la partie de la commune de Brémur qui est située à l'est de la ville de Brémur et qui est comprise entre la rue de la République et la rue de la Liberté. Le conseil municipal de la ville de Brémur a vu et a approuvé le projet de concession par le conseil municipal de la ville de Brémur à la ville de Brémur de la partie de la commune de Brémur qui est située à l'ouest de la ville de Brémur et qui est comprise entre la rue de la République et la rue de la Liberté.

Les procès de la dernière année ont été jugés par le conseil municipal.

Les comptes de l'année ont été jugés par le conseil municipal.

Philippe Duguay	12.41
Jean Baptiste	2.60
M. Parenteau	5.60
M. Lemire	2.70
M. Vêlé	11.00
Jean Buzer	3.90
M. Thomas	.50
M. Parenteau	11.50
Parenteau	1.50
Jos Hamelle	5.00
Julie Lévesque	7.00

P. Hamelle

45.00

P. Duguay

5.50

Le titre des arroyes est ainsi devant le conseil & on commence la lecture par Bernard second pour son travail propre.

Le conseil reconnaît la reconnaissance de P. Hamelle pour son travail propre & le titre des arroyes est ainsi devant le conseil & on commence la lecture par Bernard second pour son travail propre.

Le conseil reconnaît la reconnaissance de P. Hamelle pour son travail propre & le titre des arroyes est ainsi devant le conseil & on commence la lecture par Bernard second pour son travail propre.

Le conseil reconnaît la reconnaissance de P. Hamelle pour son travail propre & le titre des arroyes est ainsi devant le conseil & on commence la lecture par Bernard second pour son travail propre.

Don	Carde
Lévesque	Bernard
Kieller	Vassal

Le conseil reconnaît la reconnaissance de P. Hamelle pour son travail propre & le titre des arroyes est ainsi devant le conseil & on commence la lecture par Bernard second pour son travail propre.

Le conseil reconnaît la reconnaissance de P. Hamelle pour son travail propre & le titre des arroyes est ainsi devant le conseil & on commence la lecture par Bernard second pour son travail propre.

27 June 1872

Province de Québec
Municipalité de la ville de Drummondville.

À une session générale des conseillers municipaux de la ville de Drummondville tenue au le Palais de Justice au centre de la ville le 27 Juin 1872 à 8 heures du soir. Le conseil a été présidé par le maire Charles Bouché. Le conseil a approuvé les comptes de l'année précédente et a nommé le conseil pour l'année suivante. Le conseil a également approuvé les comptes de l'année précédente et a nommé le conseil pour l'année suivante. Le conseil a également approuvé les comptes de l'année précédente et a nommé le conseil pour l'année suivante.

Le conseil reprend la liste de noms des personnes à la disposition.

Par le conseil de la ville de Drummondville.

Le conseil a approuvé les comptes de l'année précédente et a nommé le conseil pour l'année suivante. Le conseil a également approuvé les comptes de l'année précédente et a nommé le conseil pour l'année suivante. Le conseil a également approuvé les comptes de l'année précédente et a nommé le conseil pour l'année suivante.

Par le conseil de la ville de Drummondville.

Le conseil a approuvé les comptes de l'année précédente et a nommé le conseil pour l'année suivante. Le conseil a également approuvé les comptes de l'année précédente et a nommé le conseil pour l'année suivante.

Ed. Lacroix	660	Paris Deslauriers	2.00
G. G. Beckett	7.60	Chas. Lemay	1.00
Jos. Roth	4.50	J. B. Lacroix	3.60
Joseph Wright	3.4	Paul Deslauriers	3.00
Jos. Richard	5.00	J. Lacroix	2.60
Ed. Lacroix	100.00	Jos. Deslauriers	1.00
John Lacroix	11.80	J. B. Lacroix	1.00
Francis Lacroix	2.00	Francis Lacroix	1.00
Jos. Lacroix	2.25	Chas. Lemay	3.00
Charles Hétu	5.00	Adol. Lacroix	1.00
Jos. Berthelme	1.00	Jos. Lacroix	2.00
Jos. Lacroix	3.60	Ed. Lacroix	4.20
Jos. Deslauriers	3.60	Ed. Lacroix	2.00
Joseph Lacroix	3.00	Jos. Lacroix	4.00
Paul Lacroix	5.00	Jos. Lacroix	1.00
Jos. Lacroix	1.00	Ed. Lacroix	3.00
J. H. Lacroix	2.00	Jos. Lacroix	2.00
J. B. Lacroix	1.00	Ed. Lacroix	2.50
Chas. Deslauriers	3.40	J. B. Lacroix	1.00
Ed. Lacroix	1.50	J. B. Lacroix	3.00
Jos. Lacroix	2.60	J. B. Lacroix	3.00
Edouard Lacroix	1.00	Jos. Lacroix	3.00
J. B. Lacroix	3.30	Jos. Lacroix	2.00
Jos. Lacroix	1.00	Jos. Lacroix	1.00
Chas. Lacroix	2.50	Ed. Lacroix	1.00
Edouard Lacroix	2.40	Ed. Lacroix	3.00
Edouard Lacroix	2.00	Ed. Lacroix	1.00
Jos. Lacroix	4.00	Jos. Lacroix	2.00
Edouard Lacroix	1.00	Jos. Lacroix	2.00
Frank Lacroix	1.50	Jos. Lacroix	2.00
Jos. Lacroix	1.00	Ed. Lacroix	2.00

M. Auguste Bernard	\$2.40	jacques Lavoisier	1.50
M. de Beausieu	2.20	Le Tellier	2.10
M. Caspary	1.50	Condorcet	\$175
M. de Beaumont	2.00		8.90
M. de Beauvais	1.50	Necker	
M. de Breuille	1.50		
M. de Camille	1.50		
M. de Champey	1.50		
M. de Courtois	1.20		
M. de Lamoignon	1.20		
M. de Lamoignon	1.50		

Les deniers de Monsieur de Breuille de ces pas
 jusqu'à ce jour pour la ville ont
 été remis à \$ 7.500 en argent par
 lui-même.

Sur le conseil de Monsieur de Breuille
 de la Ville de Paris.

Sur le préavis des Comités de
 Municipalité de la Ville de Paris
 les bases des bases pour pas
 jusqu'à 1^{re} Janvier 1793 argent
 comptant.

Le Conseil Municipal
 de la Ville de Paris
 le 6 Juillet 1792

Provinces de France
 Municipalité de la ville de Paris
 second ville

A une session générale des
 Comités Municipaux de la ville de
 Paris le 22^e de ce mois sur le pa-
 vier de papier de la ville de Paris

pour de juillet sur la ville de Paris
 par la ville de Paris
 le 22^e de ce mois sur le pa-
 vier de papier de la ville de Paris
 Municipalité de la ville de Paris
 second ville

le 22^e de ce mois sur le pa-
 vier de papier de la ville de Paris
 Municipalité de la ville de Paris
 second ville

Le 17 juillet 1792
 Provinces de France
 Municipalité de la ville de Paris
 second ville

le 17 juillet 1792
 Provinces de France
 Municipalité de la ville de Paris
 second ville

Germain Vicaire Henri Pascal
Joseph Beugnot Jacques et Louis Hély
Joh. Bernard & Charles Bernard Hély
secrétaires par un vote unanime
par conseil sous la présidence de
leur le frère.

Les procès des deux dernières années
ont été lus & adoptés.

La question de la tenue des char-
tier de Saint-Etienne à l'égard de la
coopération pour les besoins
de certains bureaux fut discutée
le conseil en état des affaires de
la coopération.

Le secrétaire provisoire La coopération
des secrétaires provisoires est leur délé-
gation.

leur Beugnot élu par son
Bernard propos.

Sur la résignation volontaire de
leur F. Langin comme secrétaire
provisoire est acceptée que l'adhésion
de la coopération reçoit l'adhésion
de Saint-Etienne des comités, les
secrétaires provisoires jusqu'à ce jour
Hély & c. c. à Saint-Etienne se sou-
voient les uns des autres. Cette
à la résignation de leur Bernard
comme secrétaire provisoire
leur Beugnot élu par son
Hély présidence.

Sur la résignation de leur Bernard
est acceptée.

La coopération est sous vote
par vote

leur Beugnot
Hély

la coopération est par son vote
de deux votes sur
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

Sur leur Bernard est élu par son
leur Beugnot élu par son Hély
propos.

de Thomas
Langin
sub
Hély
Hély
Hély

J. Beugnot
J. Bernard, Sec. Trés.

Le 3 Aout 1792

Procès de Cailler

Municipalité de la Ville de Drummondville
 A une session générale du conseil municipal
 de la Ville de Drummondville tenue en la salle
 de justice mercredi le troisième jour d'aout
 mil sept cent quatre vingt deux à laquelle
 étaient présents M^{rs} Le Noble J. C. Bernard
 et M^{rs} Le J. Bernard, M^{rs} Vassal, Chabot
 M^{rs} Millar J. A. Bouquet et A. Feller et
 M^{rs} Archambault conseillers formant un
 quorum sous la présidence de M^{rs} Joseph
 C. Bernard maire

Le Secrétaire Trésorier présente les rapports
 suivants savoir

1^{er} Rapport de J. A. Bernard Secrétaire Trésorier
 2^o Avis d'élection d'un conseiller pour le qua-
 trier sud

3^o Rapport de l'élection

4^o Acte donné à M^{rs} Archambault conseiller

5^o Serment de M^{rs} Eliephem Archambault com-
 me conseiller.

M^{rs} Le J. C. fait rapport de l'audition
 des comptes de M^{rs} J. H. Touzin ex-Secrétaire
 Trésorier et les soumet au conseil.

Propose par M^{rs} A. Feller

Secondé par M^{rs} J. A. Bouquet que l'audi-
 tion des comptes de l'ex-Secrétaire au 7^o juillet
 dernier tel que soumis soit approuvé

adopte

M^{rs} J. A. Bouquet propose, secondé par M^{rs}
 Eliephem Archambault que ou l'absolue
 par John Morrison avant le premier jan-
 vier dernier d'être déchargé de son com-
 pte et ou qu'il est appelé par l'autorité

des comptes du Secrétaire Trésorier tel qu'
 audité au treize et au dixsept desdits
 que les dit comptes soient en règle et
 soit résolu que M^{rs} Le Maire soit au-
 torisé de signer telle discharge ainsi
 que manuscrite de l'hyposcritures
 donné en garantie par M^{rs} John Morrison

adopte

Propose par A. Feller

secondé par M^{rs} Archambault que de-
 mande soit faite au Gouvernement
 pour avoir le statut contenant l'in-
 corporation de la Ville de Drummond-
 ville (1776 1788 & 1791) et que le Secrétaire
 Trésorier soit autorisé d'acheter les
 livres nécessaires à l'usage de ce conseil

adopte

Propose par M^{rs} M. Vassal

secondé par M^{rs} A. Feller qu'un com-
 pte soit de M^{rs} M. Le J. C. Bernard
 et M^{rs} Vassal le M^{rs} Millar J. C. Bernard
 et J. A. Bouquet soit chargé de déter-
 miner la dette de l'ancien village
 de Drummondville devant le
 statut de 1788 ou autres actes rap-
 portant

adopte

Et le conseil s'ajourne à lundi le
 7 courant à 7 heures du soir

C. Bernard

Maire
 J. A. Bernard Sec. Trés.

Le 8 Jout 1792

Province de Québec

Municipalité de la Ville de Drummondville
 & une session générale du conseil municipal
 de la Ville de Drummondville tenue en
 le palais de justice mercredi le treizième jour
 d'août mil huit cent quatre vingt deux. Et de
 ce jour après une au huit de même ordre au
 quel auparavant sont présents M^r J. B. Gau-
 diaud, Prêtre et M^r M. Les Conseillers J. G. Hemming
 H. Vassal, J. A. Bouquet, A. G. G. F. J. G. F. J. G. F.
 un quorum sous la présidence de M^r le
 M^r Maire

Les procès de la dernière session sont lus
 et approuvés

Le conseil est du comité chargé de déterminer
 la dette de l'ancien village de Drummondville
 et de le débiter.

Le conseil de M^r N. Patrick Dore, et de Louis
 Renaud sont présentes comme cautions du
 secrétaire F. Dore, et après et M^r de l'ancien

et autorisé a recevoir l'acte de cautionne-
 ment en prenant sous hypothèque au-
 tant de mille parties sur la propri-
 été de M^r Dore situés dans le territoire
 sans de canton de Grantham et sur celle
 de M^r Louis Renaud situés dans la dite ville

de Drummondville - notwithstanding au hy-
 pothèque de deux cents parties appartenant sur
 les propriétés en premier lieu mentionnées.

Le certificat de M^r de Grantham est présente
 et suspendu

Le compte de l'agudue est présente et
 suspendu

Ordonne M^r Henri Vassal a été soumis
 a M^r Duguay

Proposé par M^r Hemming
 secondé par M^r J. A. Bouquet qui con-
 sent le composé de M^r le Bouquet et
 celui soit homme et et chargé de l'entente
 avec les comités a être nommés par les
 municipalités de Windsor et Hampton
 et de Grantham quand au règlement
 des titres de l'ancien village de Drum-
 mondville et qui avis soit donné aux
 autres municipalités intéressées et que
 les délégués soient nommés pour
 rencontrer les délégués ci-haut nommés
 pour s'entendre sur cette question

Il est unanimement résolu que M^r.
 J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F.
 soit autorisé en remplacement de M^r le
 J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F.
 J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F.
 J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F.

Le conseil est du comité chargé de déterminer
 la dette de l'ancien village de Drummondville
 et de le débiter.
 Le conseil de M^r N. Patrick Dore, et de Louis
 Renaud sont présentes comme cautions du
 secrétaire F. Dore, et après et M^r de l'ancien
 et autorisé a recevoir l'acte de cautionne-
 ment en prenant sous hypothèque au-
 tant de mille parties sur la propri-
 été de M^r Dore situés dans le territoire
 sans de canton de Grantham et sur celle
 de M^r Louis Renaud situés dans la dite ville
 de Drummondville - notwithstanding au hy-
 pothèque de deux cents parties appartenant sur
 les propriétés en premier lieu mentionnées.
 Le certificat de M^r de Grantham est présente
 et suspendu
 Le compte de l'agudue est présente et
 suspendu
 Ordonne M^r Henri Vassal a été soumis
 a M^r Duguay

Le conseil
 J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F.
 J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F. J. G. F.

J. Chirard
 Maire
 L. A. Bernad, Sec. Gen.

Le 15 Aout 1892

Province de Quebec

Municipalité de la Ville de Drummondville

Le 1er session générale du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue en le Palais de Justice le troisième jour d aout mil huit cent quatre vingt deux et de ce jour apres une au huit et de ce jour apres une au quinze du même mois lequel apres avoir été présents M^r J. C. Girard, Maire, et M^r H. L. Lacombe, M^r J. H. Humming, H. Vassal, G. H. Miller, J. T. Lelievre, J. A. Boies et C. Archambault, sous la Présidence de M^r Le Maire

Propose par M^r J. H. HummingSecondé par M^r J. A. Boies et

Après le nom de M^r Alexis Lemaire en tant que place par celui de M^r Joseph Godere comme Caution du Secrétaire Trésorier dans la resolution du huit aout suivant

Acte

L'Acte de cautionnement du Secrétaire Trésorier est lu approuvé et M^r Le Maire autorisé a le faire enregistrer

Acte de motion est donné par M^r Humming qu a la prochaine session de ce conseil il fera les résolutions suivantes

- + Que un avis soit publié dans la gazette officielle de la Province de Quebec qui approuvera sa faite par ce conseil a la prochaine session de la législature de Quebec pour un acte d'amender les sections 7 et 9 de la charte de la ville de Drummondville 51, 52, Rue St G^r en inserant le mot "and" dans le 7^{me} section et en retranchant les sections 9 et 10 pour avoir le pouvoir d'explorer et utiliser les poudres d'eau

de la riviere St Francois dans les limites de la ville par une chaussée

Le compte de M^r H. Vassal au montant de \$43.79 est approuvé ainsi que le compte pour passage de la port au montant de \$49.12 et le Secrétaire Trésorier autorisé a les payer

Propose par M^r J. T. LelievreSecondé par M^r C. Archambault

Que M^r Le Maire et le Secrétaire soient chargés d'entrer en correspondance avec les propriétaires de la manufacture de chaussures que M^r J. T. Lelievre sous entend avoir intention de servir établieci.

Acte

Acte le conseil est ajourné au premier mardi de septembre 1892

J. Girard
Maire
J. H. Bernard
Sec. Trés.

7 septembre 1892

Province de Quebec

Municipalité de la Ville de Drummondville

Le 1^{re} session (Assemblée) session générale du Conseil Municipal de la Ville de Drummondville tenue au Palais de Justice le septième jour de septembre (1892) Mil huit cent quatre vingt deux et laquelle est présente M^r J. C. Girard, Maire et M^r M. L. Lacombe, M^r J. H. Humming, C. Archambault, H. Vassal, J. T. Lelievre, formés un quorum sous la présidence de M^r Le Maire J. C. Girard
Les procès de la dernière session sont

lus et approuvés

Demands de Mr. V. Gauthier pour excep-
tion de taxe (sic) étant faite il est résolu
qu'elle soit accordée.

Commune de
St-Jean
1792
C. G.
S. D. de P.

Résolu de Mr. Joseph Barthe par l'entremise
de Mr. A. Talon, conseiller pour permis de
d'encourager les effets d'agriculture de terre
main ainsi que les chevaux et animaux
vivants étant faite il est résolu que la de-
mande soit renvoyée à la prochaine session.
Le compte de David Hebert au montant de
\$ 12.58 étant lu et approuvé.

Proposé par Mr. E. G. J. Homming secondi-
ché par Mr. A. Lussal que la Motion sui-
vante soit approuvée savoir: Qu'un

avis soit publié dans la gazette officielle de la
Province de Québec, qu'application sera faite par
ce conseil à la fin de la session de la signature
de Québec pour un acte d'amender les sections
51 & 52 de la charte de la ville de Drummondville
51 & 52. Vu. 64 85 en enlevant la mot même
la mot est dans la 7^{me} section en retranchant
la section 9 et aussi pour avoir le honneur
d'appliquer et insérer les pourvus d'eau de
la région d'après dans les limites de la
ville sur l'insertion d'une clause à travers
la dite rivière et d'accorder un bonus à
une compagnie à cet effet.

Par
Homming
Lussal
Lelievre

Curie
Bousquet
Beillevue
Archambault
Lirmand

La lettre de Motion de Mr. E. J. Homming
étant lu. Il proposa secondi par Mr. H.
Lussal. Que le Règlement 8^{me} 18 soit amendé
de tel façon, qu'il ne sera nécessaire
d'avoir un second à l'avenir aucune
motion à être présentée à ce conseil
ont été votés.

Par la Motion
Mr. E. J. Homming
" H. Lussal
" A. Lelievre

Contre la Motion
J. P. Bousquet
C. H. Beillevue
E. Archambault
J. G. Girard

La Motion est renvoyée par une
voix de majorité.

Le Compte de
Mr. A. Lussal
\$ 5.74
C. G.
S. D.

La lettre de Mr. J. P. Bousquet, est lu
Il est unanimement résolu que son
avis soit accepté, pourvu qu'il soit
adressé à la satisfaction de Mr. G. P.
Les comptes de Frs Gauthier \$ 3.96
Berthelet 19.35

Adolphe Duguay 19.35
Plus cheval cabré 12.50

Demands faite pour une allocation
étant faite, il est résolu unanimement
que la question soit ajournée au con-
seil du jour
Et le conseil est ajourné au jour
Courant à sept heures P. M.

L. Simonard
Bernard de P.

Le 12 Septembre 1892

Procès de Quilbe

Municipalité de la ville de Drummondville

A une session générale du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue en le palais de justice le deux septembre mil huit cent quatre vingt deux à dix heures P. M. conformément à l'ajournement du sept courant à laquelle sont présents M^r J. C. Bernard Conseiller Maire et M^{rs} des Conseillers J. A. Bonquet G. J. Roumigny H. Vassal G. H. Millar G. Archambault formant un quorum sous la présidence de M^r Le Maire.

Les comptes de M^r G. H. Bertrand 740⁰⁰
J. C. Millard 2⁰⁰
sont lus et approuvés et le secrétaire autorisé à les payer.

Il est unanimement résolu que M^r Le Maire et le secrétaire Trésorier soient autorisés à tenir les fonds nécessaires pour régler le papier les billets dus par cette Corporation à la Banque d'Archibald & Co et à la Banque Jacques-Caspey.

Par les J. A. Bonquet qui tous les arriérés, taxes, licences, etc. sont collectés sans délai et que le secrétaire Trésorier soit autorisé à mettre les mains de l'arriéré de la Corporation les comptes de dite arriérés et taxes.

Les comptes de Jules Lafuze 82⁰⁰

M. G. Bantien 12⁰⁰Adolphe Gagnay 11⁰⁰

sont lus et acceptés et le secrétaire autorisé à les payer, ainsi que le montant de

à Philias Gagnay
Et le conseil s'ajourne aux premiers mercredi d'octobre prochain à 7 heures P. M.

J. C. Bernard

Maire

Le 12 Septembre 1892

A une session spéciale tenue du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue en le palais de justice le deux septembre mil huit cent quatre vingt deux à dix heures P. M. conformément à l'avis spécial signifié de M^r Le Maire à laquelle sont présents M^r J. C. Bernard Conseiller Maire et M^{rs} des Conseillers J. A. Bonquet G. J. Roumigny H. Vassal G. H. Millar et le Archambault formant un quorum sous la présidence de M^r Le Maire.

Présidé par M^r G. J. Roumigny
Secrétairé par M^r J. A. Bonquet. Que les M^{rs} M. Alexandre Scott M^r J. C. Bernard G. J. Roumigny D. Mitchell G. H. Millar D. Beard D. G. Hill B. Day et D. Sager soient nommés membres du bureau de santé. Et le conseil s'ajourne.

Philias
Maire
J. C. Bernard Sec. Trés.

Le 5 Octobre 1892

A une session générale du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue en le palais de justice le cinq Octobre mil huit cent quatre vingt deux à dix heures P. M. conformément à l'ajournement du deux courant à laquelle sont présents M^r J. C. Bernard Maire et M^{rs} des Conseillers H. Vassal J. A. Bonquet G. H. Millar et le Archambault sous la présidence de M^r Le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.
Réquis de M^r Octave Bousson est lu.

* formant un quorum
J.C.B.
G.H.B.

et accepté bonum qui se fait # 233
Demande subale est faite par M^r J. C. Bouge
et achetés le terrain de M^r le Comte de Ruffigny par
continuer la rue Linderay ou il a un hôtel en
front de son emplacement connu sous le
N^o de cabaret, d'après la possession
suivant

Rapport du Comité des fin est soumis et
approuvé

Cherol extra
6 00
S. B. L.

Requête de M^r M. Hofer & Martel est lue
et admise

Les comptes suivants sont lus et approuvés

	savoir celui de M ^r J. C. Vekal	1957.24
	M ^r de Archambault	916.85
	M ^r de Parenteau	913.25
	M ^r de Adolphe Laguy	913.25
	M ^r de Parenteau	94.00
	Cherol extra	2.00
	M ^r de Paradis	8.00

voir domicile

1404 a. c. p. 3

copie de la

M. Parenteau # 40

M. Laguy # 40

Cherol extra # 2

Proposé par J. A. Bouquet, second par
M^r de Archambault qui se sont imposés sur
chaque personne se trouvant sur l'emplacement
à cet effet par ce Conseil sur tout terrain
pour obtenir une licence pour la vente des
biens en vente dans les limites de cette
municipalité une somme de \$ 200.00 deux
cents dollars, moins toute fois pour l'année
courante pour laquelle il n'y aura charge
que la moitié de la dite somme, attendu
qu'il ne restera plus qu'à peu près six mois
de l'année à courir s'ajoutant au 1^{er} Mars pro-
chain (1793) et que la dite somme soit payée
de au Secrétaire Trésorier sur la comptabilité
de cet article

Adopté
Résolu que M^r Le Maire & le Secrétaire

Trois sont autorisés à signer un billet
en règlement de différent comptés dus à
M^r de Vassal au montant de \$ 206.24
Les registres de M^r de Parotte, Félix Blanchet
J. Noyers, Lemire & de Luce, Luce, Herman
Noy, J. de Luce, Parents, F. de Luce, James
Waltham demandant l'absence de licence pour la
vente en détail des liquides spiritueux
sont déposés ainsi qu'une requête adressée
par M^r de L. Robert, L. A. Pube et autres
contre le même d'un licence de licence
à un marchand Est le Conseil est ajourné
au 14 courant

Cherol extra

de la

Adolphe Laguy

Le 14 Octobre 1792

Pomme de Duché

Municipalité de la ville de Drummondville

Actes de la municipalité de la ville de Drummondville
Cherol extra # 2

Drummondville

Cherol extra # 2

de certificat

pour le

de certificat

pour le

de certificat

pour le

de certificat

pour le

de certificat

pour le 14 courant sont présentés M^r J. C. Bouge
Licence subale # 40
C. J. Bouge, M^r de Vassal, M^r de Millar,
A. Miller, et M^r de Archambault, conjointement
quorum sous la présidence de M^r Le Maire
Les registres de J. A. Blanchet, L. Blanchet
L. A. Duché, J. Noyers, Lemire, James
Waltham, & Parent et une requête adressée
par J. A. Bouge par M^r de Bouge, second
par J. A. Bouge par M^r de Bouge, second
quatre licences d'absence de licence

~~Cette motion et la suite a la demande
du ~~ministre~~ et est proposée par M^r A.
Fellier seconde par M^r G. Schambault
Que la décision a été prise a propos
de dépenses soit faite a huit clos~~

Pour	Contre
A. Fellier	J. A. Bouquet
G. Schambault	Re. H. Millar
H. Vassal	
Le J. Remington	

Motion importée par deux voix
Propose par le H. Millar seconde par
H. Vassal que le certificat de V. Blon-
chette soit accepté Adopté
Propose par G. H. Millar seconde par
Le J. Bouquet que le certificat de G. A.
Duclos soit accepté

Pour	Contre
Le H. Millar	H. Vassal
J. Bouquet	G. J. Remington
G. Schambault	
A. Fellier	

Motion importée par deux voix
Propose par le H. Millar seconde par
G. Schambault et A. Fellier que les certifi-
cates de J. Walkmire et J. Lemoine soient
acceptés Adopté
Propose par H. Vassal seconde par M^r
Le J. Remington que le certificat de J. H.
Fusente soit accepté

Pour	Contre
Le J. Remington	G. Schambault
H. Vassal	J. A. Bouquet
A. Fellier	
G. H. Millar	

Motion importée par deux voix

Propose par M^r H. Vassal seconde
par M^r G. H. Millar qu'un acompte
de \$410⁰⁰ soit payé a M^r C. J. Rem-
ington sur ses dépenses comme conseil
dans la cause Schtas pourvu qu'il
paye sa balance des sus. ses taxes
et honoraires

Pour	Contre
H. Vassal	A. Fellier
G. H. Millar	G. Schambault
	J. A. Bouquet

Motion renvoyée par une voix
Les comptes de M^r C. Gauthier \$ 2.77
M^r J. H. Sullivan 48.89
- par Jones 17.00
et M^r Charles Duceault 1.65

sont lus et approuvés
Requie de M^r Henry Blanchette et autres
est déposée et lue

M^r A. Fellier propose seconde par M^r
G. Schambault que M^r J. A. Bouquet
soit autorisé de faire faire les travaux
demandés sous le plus court délai possible
Adopté

Propose par le Concilium A. Fellier secon-
de par le Concilium G. H. Millar qu'
l'ordre soit donné au secrétaire trésorier
de suspendre le paiement des comptes
surable approuvés a la dernière séance
saron de M^r H. Duranceau 44.00
A. Duquoy 4.00
Cheval Extra 7.00
10.00

Approuvé
Requie de J. R. Dubois est déposée et lue
Il est unanimement résolu que sa demande

lui ont accordé le Contul & appointe

L. Girouard

maire

L. Bernier, Sec. Trés.

Le 2 Novembre 1892

Procès-verbal de la ville de Drummondville
Municipalité de la ville de Drummondville
A une session générale du Conseil municipal
de la ville de Drummondville tenue en le pa-
lais de justice le deuxième jour de Novembre
mil huit cent quatre-vingt-douze à sept
heures P. M. sont présents M. J. G. Gagnon
Maire, et M. M. Les Conseillers, M. Vézal
J. A. Boisquet, A. Tillet, & C. Archambault
Demandant par quorum sous la présidence
de M. Le Maire.

Requiers de M. V. Blanchette et autres de
mandant de réduire leur licence 1892 ce
est lu.

Il est résolu qu'attendu que les propo-
sitions de maisons de pension n'ont tenu
leur dite maison sous l'ancienne loi qu'
une partie de l'année une remise de la
montre de leur licence leur soit faite et
bref aussi que les mêmes personnes ont
à payer une autre licence d'auberge pour
la partie de l'année.

Le conseil de M. M. Davier, Maillet & 1892
le. Bouchard 1892
à ceux qui ont assisté au feu
chez M. M. Vézal au montant de douze
parties sont les suivants.
Rapport du Comité du feu du 14 Sept.
dernier est lu.

1892
2.50

Proposé par M. M. Vézal
Secondé par M. A. Tillet qui a rapport
est accépté.

Proposé par M. M. Vézal
Secondé par M. J. A. Boisquet que le
compte des sommes qui ont assisté au
feu chez M. M. Vézal soient payés 1892

Proposé par M. M. Vézal
Secondé par M. A. Tillet que M.
Ducault soit nommé chef des pompes
aux conditions du rapport du Comité
du feu.

Proposé par M. A. Tillet
Secondé par M. C. Archambault que
la question du compte suspendu soit
renvoyée à l'arrest de la corporation

Proposé par M. J. A. Boisquet
Secondé par M. C. Archambault
que le Contul & appointe a mercredi
prochain le neuf courant

Par	Conte
J. A. Boisquet	M. Vézal
C. Archambault	A. Tillet
J. G. Girouard	

Notion comportée par une sous
M. M. le Contul & appointe au 9 courant le sept
des P. M.

L. Girouard

maire

L. Bernier, Sec. Trés.

Le 7 Decembre 1892

Procès-verbal de la ville de Drummondville
 1^{re} session générale et municipale du
 Conseil municipal de la ville de Drummondville
 tenue au palais de justice le septième jour de Décembre 1892 huit
 cent quatre vingt deux et sept heures

Pr. N^o sont présents M^{rs} J. C. Guenard Maire, M. M. G. J. Kemming J. A. Bourque, C. Vassal et A. Tellier et Archambault formant un quorum du conseil sous la présidence de M^{re} le Maire

Les précédents de la dernière session sont lus et approuvés

Les résolutions données par N^o le Maire de la Corporation sont lues

Proposé par M^{re} J. A. Tellier que le conseil ait un montant de dix piastres (\$10.00) dont le paiement a été suspen-
 du à une séance précédente soit payé au l'opinion de l'avocat de la Corporation et des jurés qui ont été dénom-
 mency tenante que le chemin était sur chemin ouvert avant l'écution des derniers travaux faits

Secondé par M^{re} C. Archambault

Pour	Contre
J. A. Tellier	C. Vassal

C. Archambault

Motion emportée par une voix de majorité

Lettre de M^{re} W. J. Watts avocat de N^o
 lu et lue
 Proposé par M^{re} Vassal

en question
 H.C.
 m-

Secondé par M^{re} Tellier que le secrétaire
 désigné soit autorisé à avoir sur quelle
 base pourront être réglés les affaires pen-
 dantes entre M^{re} Watts et la Municipalité
 y compris l'affaire Parent

Accepté

Le compte de Joseph Deschêtaux \$89.
 M. Gauthier 9420
 la N^o de la pindeuse 1760
 L. X. Pêche 725
 J. B. Mauchemin 235

Sont lus et approuvés

Le compte de P. Turcotte \$47.95

est remis à une autre session

Proposé par M^{re} Kemming

secondé par M^{re} Bourque

que puisque notre policeman de Police M^{re}
 Duquoy a été pourchassé par un nommé
 Pardois dans une affaire de dommage
 pour faire imprisonment que ce
 conseil s'engage à payer les frais de
 conseil qui sont en cours par lui en
 disant cette cause.

M^{re} Kemming secondé par M^{re}
 Bourque

De ce Conseil s'en
 passe à mercredi prochain
 le 14 Decembre Courant.

M^{re} Courie se retire
 Le Secrétaire

H. Bernier
 Le Secrétaire

Le 14 Decembre 1892.

Commune de Soubise

Municipalité de la ville de Drummondville.
 A une session générale du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue en la palais de Justice le quatorzième jour de Decembre mil huit cent quatre vingt deux à sept heures P. M. ont été présents M. le Maire, M. A. Bousquet, M. J. Keenning, M. Nassal, M. Archambault formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Ses procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Le Secrétaire fait rapport qu'il a vu M. H. J. Walle et qu'il acceptera

371^{rs} en règlement de la réclamation d'impôt et reconnaît le compte détaillé qui lui a donné.

Proposé par M. C. J. Keenning
 Secondé par M. J. A. Bousquet

Que lorsque M. Walle a offert de prendre la somme de 371^{rs} en règlement de toutes

réclamations pour demander ou autrement que M. Keenning pourrait prétendre avoir

contre ce Conseil par rapport à ces propriétés de son terrain laquelle a

abouti en sens que tel offre soit accepté par ce conseil

Adopté
 Et le Conseil s'ajourne

E. Chénier

A. Bernard Sec. Trés.

Le 1^{er} Janvier 1893

Commune de Soubise

Municipalité de la ville de Drummondville.
 A une session générale du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue en la palais de Justice le premier Janvier mil huit cent quatre vingt trois à la suite des présents M. M. J. A. Bousquet le Maire, M. J. Keenning et M. Archambault
 Constatés formant un quorum
 M. C. H. Milla, propriétaire
 Secondé par M. J. A. Bousquet qui
 Que M. J. A. Bousquet doit nommer
 Président pro tempore de cette assemblée

Adopté
 Rapport de l'élection est donné
 Et les serments de M. J. A. Girouard
 J. A. Bousquet et M. Archambault
 sont donnés.

Proposé par M. J. Archambault
 Secondé par M. J. A. Bousquet.

Que M. J. A. Girouard doit nommer
 maire et M. C. H. Milla pro-maire
 de cette Municipalité

Adopté

Et le Conseil s'ajourne au 4
 courant à 7 heures P. M.

J. A. Bousquet Président

A. Bernard Sec. Trés.